

Département de l'Isère

Commune de SAINT-BARTHÉLÉMY

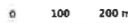
Plan Local d'Urbanisme  
Modification simplifiée n°1

Pièce n°4a

Plan de zonage  
(1/5000e)

Juin 2014

INTERSTICE SAIE - Urbanisme et conseil en qualité environnementale  
Valère BENOIST-SIBIRAC  
39 Avenue Général Leclerc, 38700 Verrier  
Tél : 04 74 29 95 60 / 06 81 15 92 91  
interstice.urbanisme@wanadoo.fr



ZONAGE

Zones urbaines

- Zone urbaine centrale (zone concernée par une servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme)
- Zone d'extension urbaine en continuité des bourgs
- Zone de développement pavillonnaire
- Grande propriété au caractère patrimonial
- Zone d'activités artisanales
- Zone d'activités commerciales
- Zone d'activités de services

Zones naturelles et forestières

- Zone naturelle et forestière
- Zone naturelle de corridor écologique
- Zone naturelle habitée
- Zone naturelle d'équipement

Zones agricoles

- Zone agricole
- Zone agricole habitée
- Zone de la compostière

Zones à urbaniser

- Zone d'urbanisation future «Les Acacias»
- Zone d'urbanisation future «Les Fromentaux» (zone concernée par une servitude de mixité sociale définie au titre de l'article L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme)
- Zone d'urbanisation future «Les Barrières»

AUTRES PRESCRIPTIONS / INFORMATIONS

- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger (art. L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (art. L.123-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de renouvellement urbain (art. L.123-1-5 10° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de protection de captage immédiat
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- Emplacements réservés (art. L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme)
- Siège d'exploitation agricole
- Site et sol potentiellement pollués
- Réservoir d'eau

ALÉAS NATURELS

- Zone de risques de crues rapides des rivières, constructible sous conditions (Rc1)
- Zone de risques de crues rapides des rivières, inconstructible sauf exceptions (Rc)
- Secteur de ravinement sur versant

Des servitudes de mixité sociale s'appliquent sur le territoire de Saint-Barthélemy au titre de l'article L.123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme. Un plan spécifique est joint au présent document graphique du PLU (Pièce 4a)

Les emplacements réservés mentionnés se font base au profit de la commune

- Emplacement réservé n°1  
Localité: POISSY - rue de la Chapelle  
Etat: aménagement de la voirie pour l'aménagement d'un cheminement doux
- Emplacement réservé n°2  
Localité: LE BUISSON  
Etat: aménagement d'une base de loisirs de loisirs
- Emplacement réservé n°3  
Localité: LE BUISSON  
Etat: base de loisirs et crues
- Emplacement réservé n°4  
Localité: LA LONDRE DU BUISSON  
Etat: base de loisirs et crues
- Emplacement réservé n°5  
Localité: MONT ROMAIN  
Etat: aménagement d'un espace public et de crues et de crues
- Emplacement réservé n°6  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: base de loisirs
- Emplacement réservé n°7  
Localité: LE POUILLON  
Etat: base de loisirs
- Emplacement réservé n°8  
Localité: MONT ROMAIN  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°9  
Localité: MONT ROMAIN  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°10  
Localité: MONT ROMAIN  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°11  
Localité: ALA PIED D'EMERY  
Etat: aménagement de voirie de voirie
- Emplacement réservé n°12  
Localité: MONT ROMAIN  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°13  
Localité: CHAMPNET  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°14  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie

- Emplacement réservé n°15  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement d'une voirie
- Emplacement réservé n°16  
Localité: LE VILLAGE de l'ancien cimetière du Buisson  
Etat: aménagement de voirie et création d'un espace public
- Emplacement réservé n°17  
Localité: LES BEGALETTES  
Etat: aménagement d'un passage d'eau
- Emplacement réservé n°18  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°19  
Localité: LES BEGALETTES  
Etat: aménagement d'un passage d'eau
- Emplacement réservé n°20  
Localité: MONT ROMAIN  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°21  
Localité: LE VILLAGE - LES FROMENTAUX  
Etat: aménagement de voirie avec bassin orage
- Emplacement réservé n°22  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°23  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°24  
Localité: LES FROMENTAUX  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°25  
Localité: LA GOUTRIER  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°26  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°27  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°28  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°29  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie
- Emplacement réservé n°30  
Localité: LE VILLAGE  
Etat: aménagement de voirie

